



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3317 — Jeudi 2 Avril 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES AGREES POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE « LISTING SPONSOR »	2
AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION	
ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.ID CO	2
AGREMENT DE DISTRIBUTION D'OPCVM	
UNION FINANCIERE	3
AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM	
FCP AMEN PERFORMANCE	3
FCP AMEN PREVOYANCE	3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK	3
-----------	---

ASSEMBLEES GENERALES

SICAV-BNA	4
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	4
ARABIA SICAV	5
SANADETT SICAV	5
SICAV TRESOR	6
SICAV PROSPERITY	6
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – SNMVT –	6
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	7
AL HIFADH SICAV	7
SOCIETE MODERN LEASING	8
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV –	8
SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE – SPDIT SICAF –	9
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB –	9
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL –	10
ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE	10

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

«EMPRUNT SUBORDONNE BNA 2009 »	11
--------------------------------	----

COURBE DES TAUX

11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

12

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
- FCP SECURAS	
- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	
- FCP MAGHREBIA MODERE	
- FCP MAGHREBIA PRUDENCE	

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL –	

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour des sociétés, agréées pour l'exercice de l'activité de « listing sponsor » en application des dispositions de l'article 36 bis du décret n°99-2478 du 1^{er} novembre 1999 tel que modifié et complété par le décret n°2007-1678 du 5 juillet 2007.

Dénomination sociale	Domaine d'activité		Adresse	Premier responsable
Amen Invest	Intermédiation bourse	en	9, rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac.	M. Adel GRAR
MAC SA	Intermédiation bourse	en	Immeuble Green Center Bloc C. 2 ^{ème} étage. Rue du Lac Constance. Les Berges du Lac. 1053 Tunis.	M. Mourad Ben CHAABANE
Tunisie valeurs	Intermédiation bourse	en	17, rue de Jérusalem 1002 Tunis	M.Fadhel ABDELKEFI
Union Financière	Intermédiation bourse	en	Bvd 7 novembre Immeuble Maghrebia Tour A. BP66 . 1080 Tunis.	M. Mohamed Nabil ESSASSI
BNA Capitaux	Intermédiation bourse	en	27, bis rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	M. Yadh SLIM
Compagnie Gestion et Finance	Intermédiation bourse	en	Immeuble GAT- 92-94, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis.	M.Khaled ZRIBI
FICOM CONSEIL SARL	Société d'études, formation continue et conseil en finance et en nouvelle technologie d'information et de la communication .		Immeuble Zitouna, Ennassim Montplaisir- 1002 Tunis	M.Khaled BACCAR.
Financière Placement et de Gestion	Intermédiation bourse	en	70/72, avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis.	M.Habib CHEBBI
Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation	Intermédiation bourse	en	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID- 1082 Tunis.	Hafedh SBAA
Axis capital	Société d'étude et de conseil		67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis	Ahmed FARHAT BENGHAZI
Banque d'Affaires de Tunisie	Banque d'Affaires		Immeuble STUSID 32, Rue Hédi Karray- 1082 –Cité Mahrajène- Tunis	Habib KARAOULI.

2009 - AC - 62

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a accordé, en date du 25 mars 2009, son agrément pour la constitution de la Société de gestion suivante :

ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.ID CO

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers

régie par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005

relative au renforcement de la sécurité des relations financières .

Siège Social : Immeuble Best Bank : 88, Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

« Arab Tunisian For Investment & Development A.T.ID Co - North Africa » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 mars 2009, en tant que société de gestion d'un capital de D.500 000 spécialisée dans la gestion des Fonds Communs de Placement à Risque prévus par l'article 22 bis du code des OPC promulgué par la loi n° 2001 83 du 24 juillet 2001 telle complété par les textes subséquents et les fonds d'amorçage prévus par l'article premier de la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005

COMMUNIQUÉ DU CMF (suite)

AGREMENT DE DISTRIBUTION D'OPCVM

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 25 mars 2009, a décidé d'agréer l'Union Financière pour distribuer les parts des OPCVM suivants :

- FCP Maghrebica Dynamique
- FCP Maghrebica Modéré
- FCP Maghrebica Prudence
- FCP Maghrebica Select Actions.

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP AMEN PERFORMANCE

Fonds Commun de Placement
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac

Amen Invest - intermédiaire en bourse - et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 mars 2009, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP AMEN PERFORMANCE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

FCP AMEN PREVOYANCE

Fonds Commun de Placement
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac

Amen Invest - intermédiaire en bourse - et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 mars 2009, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé "FCP AMEN PREVOYANCE " d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

2009 - AC - 63

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis -

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 30-03-2009.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société AMEN BANK est rentré en vigueur le 31-03-2008. Il était composé de 40 000 actions et de 1 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 30-03-2009, ce contrat était composé de 74 625 actions AMEN BANK et de 16 975,128 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 31-03-2009 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 18 340 actions, et de 826 399,591 dinars de liquidité.

2009 - AS - 1152

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°117 du 07/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nourira Tunis

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs, les actionnaires de SICAV-BNA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 17 Avril 2008** à **10 H** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2008,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2008,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Fixation des Jetons de présence.

2009 - AS - 1153

— *** —

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nourira Tunis

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs, les actionnaires de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 17 Avril 2008** à **11 H** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2008,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2008,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des Jetons de présence.

2009 - AS - 1154

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)****ARABIA SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/03/1994 n° 280

Visa BVMT n° 94/133 du 29/07/1994

JORT n° 62 du 21/06/1994 R.C n° B 123711998

Siège social : 9 Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS -

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 13 avril 2009 à 15 heures** au 4 rue 7036 - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2008,
- Quitus aux Administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au 4 Rue 7036 El Menzah 4, durant le délai légal».

2009 - AS - 1148

— *** —

SANADETT SICAV

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/08/1996 n° 938

Visa CMF n° 392 du 24/10/2000

JORT n° 94 du 22/08/2000 R.C n° B 157622000

Siège social : 9 Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS -

Sanadett Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 13 avril 2009 à 14 heures** au 4 rue 7036 - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2008,
- Quitus aux Administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au 4 Rue 7036 El Menzah 4, durant le délai légal».

2009 - AS - 1149

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba -Tunis

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de SICAV TRESOR (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le **Mercredi 8 Avril 2009 à 15H00** au siège social, sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
7. Questions diverses.

2009 - AS - 1118

— *** —

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de SICAV PROSPERITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le **Mercredi 8 Avril 2009 à 16H00** au siège social, sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

2009 - AS - 1119

— *** —

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT -

Siège Social : 1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 7 avril 2009 à 9 H 30**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la maison de l'entreprise), avenue principale, 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration, relatif à l'exercice 2008 de la SNMVT, et des sociétés du groupe ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2008 de la SNMVT et des sociétés du groupe ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2008 de la SNMVT ;
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2008 des sociétés du groupe ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2008 ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (Intermédiaires en bourse/ banque) au plus tard le **01 avril 2009**.

2009 - AS - 1115

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de FINACorp Obligataire SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 17 Avril 2009** à partir de **16 H**, au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2008
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008
- Affectation des résultats de l'exercice 2008
- Quitus aux administrateurs
- Questions diverses.

2009 - AS - 1142

— *** —

AL HIFADH SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 32, rue Hedi Karra

Immeuble STUSID BANK cité Mahrajene 1082 Tunis -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration d'AL HIFADH SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 07 Avril 2009** à partir de **10 H**, au siège de la société, sis au 32, rue Hedi Karray, Immeuble STUSID BANK cité Mahrajene 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation desdits rapports et des états financiers arrêtés au 31/12/2008.
- Quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats de l'exercice 2008
- Fixation du montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2008 et de la part par administrateur pour les autres exercices.

2009 - AS - 1143

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

MODERN LEASING

Siège social : 11, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis -

La société Modern Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **13 avril 2009, à 10h00** au siège de la société, 11, Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2008.
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2008.
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
7. Nomination du 2^{ème} commissaire aux comptes.
8. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2008.
9. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2008.

2009 - AS - 1138

— *** —

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE
- SICAV -**

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif

Siège Social : 65, avenue Habib Bourguiba - Tunis -

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs, les Actionnaires d'**Internationale Obligataire - SICAV** - sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, le **Mercredi 8 Avril 2009 à 10H30**, au siège de l'Union Internationale de Banques, 65, Avenue Habib Bourguiba, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008,
2. Lecture et approbation des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2008,
3. Approbation du bilan et de l'état de résultat arrêtés au 31 Décembre 2008,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2008,
6. Fixation du montant des jetons de présence,
7. Questions diverses.

2009 - AS - 1137

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -

Siège Social : 5, route de l'Hôpital Militaire - 1005 Tunis -

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 7 avril 2009 à 10H**, à l'hôtel Sheraton -Salle Marhaba 2-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2008.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent les états financiers de cet exercice.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Affectation des résultats.
- Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'Administrateurs.
- Franchissement de seuil de participation.
- Pouvoir à donner.

2009 - AS - 1098

— *** —

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -

Siège Social :65, Avenue Habib Bourguiba Tunis -

L'Union Internationale de Banques porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **samedi 11 Avril 2009 à 10H30** à l'Hotel Karthago Le Palace, Complexe Cap Gammarth, 2078 la Marsa, les Cotes de Carthage, Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre2008.
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
- 4- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- 5- Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit.
- 6- Quitus aux Administrateurs.
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2008.
- 8- Approbation de la réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration
- 9- Nomination et/ou renouvellement de mandat des commissaires aux comptes

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir disponible auprès de la Direction " BOURSE " de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même direction sise au 10 rue d'Egypte- TUNIS (4é étage), étant entendu que nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée, cette prescription ne s'appliquant pas aux mandataires légaux ni aux représentants des sociétés actionnaires

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction " BOURSE " de l'UIB sise au 10 rue d'Egypte- TUNIS (4é étage) .

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2009 - AS - 1133

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- CIL -**

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - Tunis -

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 14 avril 2009 à 16H** au siège social de la société 16, avenue Jean Jaurès - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2008.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008.
3. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2008.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2008.
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2008.
6. Affectation des résultats et distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2008.
7. Nomination d'un commissaire aux comptes.
8. Emission d'Emprunts obligataires.

2009 - AS - 1150

— *** —

**ARAB BANKING CORPORATION - TUNISIE
- ABC -**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac Tunis -

L'Arab Banking Corporation - Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **17 avril 2009**, au siège social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

En Assemblée Générale Ordinaire, à 12h00 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 4- Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 6- Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 7- Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2009,
- 8- Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans,

En Assemblée Générale Extraordinaire, à 12h 30 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- 2- Augmentation de Capital,
- 3- Mise à jour des statuts.

2009 - AS - 1139

AVIS DES SOCIETES (suite)

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
«EMPRUNT SUBORDONNÉ BNA 2009»**

BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BNA 2009 » de D. 50 000 000, ouvertes au public le 31 mars 2009, ont été clôturées le **31 mars 2009**.

2009 - AS - 1140

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 AVRIL 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009	4,147%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,171%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,176%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,193%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010	4,199%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,200%	1 025,094
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,341%	1 044,732
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,414%		1 020,603
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,239%		1 033,400
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,118%	1 103,177
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,062%	1 143,718
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,922%	1 103,229
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,664%		1 033,793
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,107%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,672%		1 069,032
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,051%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,942%		1 042,705
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,192%		1 061,745

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 01/04/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 02/04/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,912	126,924	1,364	1,09%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	100,570	100,580	0,971	0,94%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	103,276	103,285	1,094	1,07%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	101,729	101,740	1,011	0,96%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,723	105,734	1,170	1,12%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,887	105,898	1,104	1,05%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,339	104,350	1,153	1,12%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	104,141	104,152	1,114	1,08%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	107,399	107,409	1,191	1,12%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,126	106,138	1,096	1,04%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	109,439	109,677	1,628	1,51%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	105,118	105,128	1,121	1,08%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,504	104,514	1,122	1,09%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,456	107,466	1,237	1,16%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,474	105,485	1,038	0,99%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	107,101	103,127	1,101	1,04%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,676	107,686	1,177	1,11%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,228	105,237	1,019	0,98%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,049	102,062	1,113	1,06%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	105,502	105,514	1,092	1,05%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,253	104,253	1,164	1,13%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,644	105,655	1,890	1,82%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,472	104,483	0,932	0,90%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	102,395	102,405	1,027	1,01%
SICAV MIXTES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,149	1,150	0,010	0,88%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,942	10,943	0,110	1,02%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,518	10,519	0,105	1,01%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 104,436	104,517	1,153	1,12%
FCP SECURAS	STB Manager	-	103,416	103,424	0,911	0,89%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	101,563	101,575	1,105	1,10%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,890	41,894	0,403	0,97%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,460	30,463	0,300	0,99%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	76,890	77,065	3,446	4,68%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	112,120	111,879	8,820	8,56%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 117,420	1 115,487	80,807	7,81%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	63,091	63,523	2,203	3,59%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,211	102,137	1,953	1,95%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	60,718	61,054	3,258	5,64%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	46,287	46,547	2,072	4,66%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,333	51,502	1,870	3,77%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,050	96,054	1,239	1,31%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	97,554	97,555	2,767	2,92%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,720	13,694	0,346	2,59%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	78,095	78,119	3,826	5,15%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	198,086	197,650	10,774	5,62%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	110,308	110,249	2,249	2,08%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 488,144	1 488,166	53,080	3,70%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 688,139	1 687,379	64,480	3,97%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 147,583	147,355	6,366	4,52%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 137,547	137,487	3,922	2,94%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 125,103	125,078	2,071	1,68%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,610	1,605	0,086	5,66%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,414	1,412	0,063	4,67%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 094,955	8 104,106	208,834	2,65%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,194	11,208	0,249	2,27%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,835	11,868	0,301	2,60%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,900	13,945	0,880	6,74%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,882	12,915	0,973	8,15%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 103,398	103,659	2,921	2,90%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,322	105,273	4,088	4,04%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 107,049	106,952	2,917	2,80%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,695	13,694	0,605	4,62%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 070,329	1 070,800	19,591	1,86%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 363,349	5 406,597	71,561	1,34%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,264	115,193	3,025	2,70%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 105,508	105,483	2,194	2,12%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 013,463	1 013,694	2,919	0,29%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	106,607	106,648	4,099	4,00%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	494,891	493,863	24,136	5,14%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 114,546	113,953	5,112	4,70%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	102,417	102,822	5,793	5,97%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,980	101,395	1,071	1,07%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,027	101,277	0,921	0,92%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,969	101,063	0,679	0,68%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 101,928	102,065	1,742	1,74%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 101,994	102,057	2,244	2,25%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,026	10,024	0,024	0,24%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE DE FCP SECURAS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du fonds réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du fonds commun de placement FCP SECURAS, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Les états financiers annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport font ressortir un total net bilan de 104.989 DT et un résultat bénéficiaire de 2.662 DT. L'établissement et la fiabilité de ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire du fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre examen.

I- Opinion sur les états financiers

1-Nous avons effectué notre examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que notre examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre contrôle consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre contrôle constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

2-A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement FCP SECURAS arrêtés au 31 décembre 2008, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière du fonds, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable tunisien

II- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons examiné les informations financières et comptables figurant dans le rapport du gestionnaire du fonds commun de placement FCP SECURAS au titre de la gestion de l'exercice 2008, nous confirmons la cohérence des informations données dans ce rapport sur les comptes avec les états financiers annuels du fonds arrêtés au 31 décembre 2008.

Le commissaire aux comptes :
Salah DHIBI

**BILAN COMPARE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)**

ACTIF	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	AC1	83 327	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			
Obligations et valeurs assimilées		83 327	
Titres OPCVM			
Placements monétaires et disponibilités	AC2	21 181	
Placements monétaires			
Disponibilités		21 181	
Créances d'exploitation	AC3	481	
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		104 989	
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	367	
Autres créditeurs divers	PA2	868	
Total passif		1 235	
Capital	CP1	99 996	
Sommes distribuables	CP2	3 758	
Sommes distribuables des exercices antérieurs		000	
Sommes distribuables de l'exercice		3 758	
Total actif net		103 754	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		104 989	

ETAT DE RESULTAT COMPARE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	Période du 01/01 au 31/12/2008	Période du 01/01 au 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	PR1	5 013	
Revenus des obligations et valeurs assimilées		932	
Revenus des OPCVM		4 081	
Revenus des placements monétaires	PR2		
Total des revenus des placements		5 013	
Charges de gestion des placements	CH1	< 375>	
Revenu net des placements		4 638	
Autres produits	PR3		
Autres charges	CH2	< 955>	
Résultat d'exploitation		3 683	
Régularisation du résultat d'exploitation	PR4	75	
Sommes distribuables de la période		3 758	
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)	PR4	< 75>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres			
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		< 1 021>	
Frais de négociation			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 662	

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	Période du 01/1 au 31/12/2008	Période du 01/01/07 au 31/12/2007
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		2 662	
Résultat d'exploitation		3 683	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres			
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		< 1 021>	
Frais de négociation			
Distributions de dividendes			
Transactions sur le capital		101 092	
Souscriptions		156 504	
Capital		155 700	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		< 1 007>	
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		1 811	
Rachats		< 55 412>	
Capital		< 54 500>	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		824	
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		< 1 736>	
VARIATION DE L'ACTIF NET		103 754	
ACTIF NET			
En début de période			
En fin de période		103 754	
NOMBRE DE PARTS			
En début de période			
En fin de période		1 012	
VALEUR LIQUIDATIVE		102,524	
Rendement annualisé		2,93%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS Arrêtés au 31/12/2008
(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DU FONDS

FCP SECURAS est un fonds commun de placement régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créée à l'initiative de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE et de STB MANAGER et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier du 8 mai 2007.

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 et 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultant à mesure qu'ils sont courus.

3-2 : Evaluation des placements en actions OPCVM et valeurs assimilées

Les placements en actions OPCVM et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêter, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capital, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 : Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 : Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 : charges d'exploitation

Les frais à supporter par le fonds commun de placements sont de :

- 0,3% au titre des frais de gestion (STB manager)
- 0,3% au titre des frais du dépositaire (STB)

Les autres frais (redevances CMF, honoraires du commissaires aux comptes,...) sont à supporter par le fonds commun de placements.

PR1 Revenus du portefeuille-titres**a. Revenus des obligations et assimilées**

Désignations	Montants 31/12/08
Revenus des obligations et valeurs assimilées, potentiels	931,595
Revenus des obligations et valeurs assimilées, échus	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées, début période	-
Total des revenus des obligations et assimilées	931,595

c. Revenus des OPCVM

Désignations	Montants 31/12/08
Revenus des obligations et valeurs assimilées, potentiels	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées, échus	4 081,194
Revenus des obligations et valeurs assimilées, début période	-
Total des Revenus d'OPCVM	4 081,194

CH1 Charges de gestion des placements

Désignations	Montants 31/12/08
Rémunération du Gestionnaire	275,578
Rémunération du Dépositaire	91,865
Résorptions des surcotés	7,566
Total des charges de gestion des placements	375,009

CH2 Autres charges

Désignations	Montants 31/12/08
Rédevances CMF	91,865
Honoraires CAC, estimés	863,361
Total des autres charges	955,226

PR4 Régularisation des charges et des revenus de l'exercice

Désignations	Montants 31/12/08
Régularisation du résultat d'exploitation (souscription)	1 811,199
Régularisation du résultat d'exploitation (rachats)	-1 735,626
Total des régularisations de revenus de l'exercice	75,573

Note sur le respect des ratios réglementaires

Ratios	Ratios réels	Ratios maximum	Ecart	Observations
ratio de liquidités	20,414%	20%	0,414%	
ratio d'emploi en valeurs mobilières	80,312%	80%	0,312%	
ratio émetteur	80,313%	10%	70,313%	art 29 Cdes OPC

**SITUATION ANNUELLE DE FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 99.436, un actif net de D : 97.677 et un déficit de D : 2.323 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	98 993
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		81 184
Obligations et valeurs assimilées		17 809
Placements monétaires et disponibilités		344
Placements monétaires		-
Disponibilités		344
Créances d'exploitation		99
TOTAL ACTIF		99 436
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	1 692
Autres créditeurs divers	6	67
TOTAL PASSIF		1 759
ACTIF NET		
Capital	10	95 596
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 081
ACTIF NET		97 677
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		99 436

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 20 février au 31 décembre 2008
Revenus du portefeuille-titres	7	3 865
Dividendes		3 667
Revenus des obligations et valeurs assimilées		198
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 865
Charges de gestion des placements	8	(829)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 036
Autres charges	9	(955)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 081
Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		2 081
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 761)
Variation des plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 572
Frais de négociation		(215)
RESULTAT DE LA PERIODE		(2 323)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 20 février au 31 décembre 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(2 323)
Résultat d'exploitation	2 081
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 761)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 572
Frais de négociation de titres	(215)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-
Souscriptions	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 323)
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	97 677
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE	97,677
TAUX DE RENDEMENT	(2,32%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 février 2008 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 98.993 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		88 945	81 184	83,11%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		88 945	81 184	83,11%
ADWYA	500	1 615	3 097	3,17%
AIR LIQUIDE	4	678	817	0,84%
ATB	600	2 886	3 203	3,28%
ATB NG	120	557	620	0,63%
ATB NS	280	1 429	1 256	1,29%
BH	150	3 390	3 466	3,55%
BIAT	100	3 749	3 716	3,80%
BNA	500	4 390	4 421	4,53%
BT	40	4 601	4 450	4,56%
BTE (ADP)	220	7 042	6 868	7,03%
CIL	200	2 632	3 480	3,56%
CIL NG	40	496	496	0,51%
AL KIMIA	130	4 752	3 544	3,63%
SFBT	800	10 453	8 475	8,68%
SIPHAT	120	1 884	1 677	1,72%
SOTETEL	400	6 848	3 809	3,90%
SOTRAPIL	600	10 641	5 836	5,97%
STB	950	8 801	8 488	8,69%
Tunisie Leasing	200	3 179	4 580	4,69%
TPR	1 300	6 702	6 146	6,29%
TUNINVEST	200	2 220	2 739	2,80%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		17 102	17 809	18,23%
BTA 05/2022	17	17 102	17 809	18,23%
TOTAL		106 047	98 993	101,35%

NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à D : 1.692 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	737
Rémunération du dépositaire	92
Rémunération du CAC	863
Total	1 692

NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 67 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

NOTE 7 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 20 février au 31 décembre 2008 à D : 3.865 et se détaille comme suit :

	Période du 20/02 au 31/12/2008
Dividendes	
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 519
des titres OPCVM	1 148
Revenus des obligations et valeurs assimilées	
intérêts des BTA	198
TOTAL	3 865

NOTE 8 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 20 février au 31 décembre 2008 à D : 829 et se détaille comme suit

Rémunération du gestionnaire	737
Rémunération du dépositaire	92
Total	829

NOTE 9 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent D : 955 pour la période allant du 20 février au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Rémunération du CAC	863
Rémunération du CMF	92
Total	955

**SITUATION ANNUELLE DE FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 602 690 D et une valeur liquidative égale à 1D,531 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2008, 20,59% de l'actif du fonds dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001 et se rapportant à la composition du portefeuille des fonds communs de placement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
AC 1-Portefeuille-titres		1 275 057,314	557 995,092
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	1 202 509,291	485 451,676
b-Obligation et valeurs assimilées	2	72 548,023	72 543,416
c-Autres valeurs			-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		335 847,483	164 469,400
a-Placements monétaires		4 097,772	1 024,322
b-Disponibilités	3	331 749,711	163 445,078
AC 3- Créances d'exploitation			216,351
AC 4 -Autres actifs			-
TOTAL ACTIF		1 610 904,797	722 680,843
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	8 214,776	2 559,880
P A 2 -Autres créditeurs divers			-
TOTAL PASSIF		8 214,776	2 559,880
CP 1-Capital	5	1 566 206,540	708 703,060
CP 2- Sommes distribuables		36 483,481	11 417,903
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			-
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	36 483,481	11 417,903
ACTIF NET		1 602 690,021	720 120,963
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 610 904,797	722 680,843

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	34 701,761	12 401,316
a-Dividendes		30 400,010	9 494,850
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 301,751	2 906,466
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 1- Revenus Placements monétaires	8	12 290,407	3 340,871
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		46 992,168	15 742,187
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	19 500,049	7 923,570
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 492,119	7 818,617
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	2 766,489	501,214
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 725,630	7 317,403
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		11 757,851	4 100,500
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		36 483,481	11 417,903
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	11 757,851 -	4 100,500
Variation des +/- values potentielles sur titres		19 581,245	26 286,162
Variation des +/- values réalisées sur cession de titres		4 774,740	16 629,916
Frais de négociation des titres		1 580,764	1 085,379
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		47 500,851	49 148,102

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	01/01/2008 31/12/2008	01/01/2007 31/12/2007
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	47 500,851	49 148,102
a-Résultat d'exploitation	24 725,630	7 317,403
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	19 581,245	26 286,162
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	4 774,740	16 629,916
d-Frais de négociation de titres	1 580,764	1 085,379
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	835 068,207	312 836,862
a-Souscriptions	899 192,690	341 678,734
Capital	722 866,772	290 221,553
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	158 905,681	45 255,688
Régularisation des sommes distribuables	17 420,237	6 201,493
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 64 124,483 -	- 28 841,872
Capital	- 50 359,753 -	- 24 525,089
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 12 515,690 -	- 3 838,435
Régularisation des sommes distribuables	- 1 249,040 -	- 478,348
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	882 569,058	361 984,964

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 Décembre 2008

I / PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte. Assurances Maghrébia est l'unique souscripteur des parts.

1/ REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2/ PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue au moyen du logiciel IDEE-SICAV.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3/ EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4/ UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5/ PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5/1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5/2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5/3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5/4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Il Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

1-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
ADWYA	3,708	2.754	10,212.895	6.193	22,963.644	1.43%
ALKIMIA	988	46.591	46,032.040	27.260	26,932.880	1.68%
ARTES	17,557	10.189	178,880.750	8.936	156,889.352	9.79%
ATB	11,520	3.932	45,294.672	5.338	61,493.760	3.84%
ATB DS 2008	11,520	0.101	1,160.757	0.200	2,304.000	0.14%
ATB NG 2008	1,152	3.932	4,529.467	5.170	5,955.840	0.37%
Attijari BANK	3,585	7.763	27,829.270	13.731	49,225.635	3.07%
BH	3,890	20.380	79,276.980	23.104	89,874.560	5.61%
BT	604	90.232	54,500.032	111.248	67,193.791	4.19%
ESSOUKNA	1,800	4.555	8,198.300	4.199	7,558.200	0.47%
GIF Filter	8,690	2.788	24,223.680	2.660	23,115.400	1.44%
MONOPRIX	935	65.940	61,654.007	115.529	108,019.615	6.74%
PGH	11,405	5.953	67,889.750	6.052	69,023.060	4.31%
SFBT	11,652	11.568	134,788.453	10.594	123,441.288	7.70%
SIMPAR	3,653	24.900	90,961.220	24.493	89,472.929	5.58%
SIMPAR NG	107	27.650	2,958.500	24.000	2,568.000	0.16%
SOTUMAG	3,825	1.765	6,751.300	1.831	7,003.575	0.44%
TPR	5,650	4.918	27,788.000	4.728	26,713.200	1.67%
TUNINVEST	523	10.127	5,296.500	13.694	7,161.962	0.45%
TUNISAIR	1,300	2.879	3,743.000	2.655	3,451.500	0.22%
TUNISIE LEASING	3,880	21.474	83,318.500	22.898	88,844.240	5.54%
UIB	8,735	12.753	111,395.590	12.726	111,161.610	6.94%
Total actions			1,076,683.663		1,150,368.041	71.78%
Titres OPCVM	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	V.L au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Sicav TRESOR	350	104.196	36,468.600	104.794	36,677.900	2.29%
TUNI EMIRATIE SICAV	150	101.374	15,206.100	103.089	15,463.350	0.96%
Total OPCVM	325		51,674.700		52,141.250	3.25%
Total portefeuille			1,128,358.363		1,202,509.291	75.03%

2-Obligations et valeurs assimilées :

	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif Net
Emprunts d'Etat				
BTA 6,75% 07/2017	15	14,888.850	15,272.769	0.95%
BTA 7% 02/2015	15	15,256.950	16,009.499	1.00%
BTA 8,25% 07/2014	40	40,000.000	41,265.755	2.57%
TOTAL		70,145.800	72,548.023	4.53%

3- Disponibilités

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2008 à 331 749,711 DT, soit 20,70 % de l'actif net.

4-Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 8 214,777 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	5 502,306
Dépositaire	1 038,234
Conseil du marché financier (CMF)	150,237
CAC	1 424,000
Publication	100,000
Total	8 214,777

5-Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2007

Montant	708 703,060
Nombre de titres	513 754,275

Souscriptions réalisées

Montant	722 866,772
Nombre de titres émis	573 261,285

Rachats effectués

Montant	50 359,753
Nombre de titres rachetés	39 889,547

Capital au 31-12-2008

Montant*	1 381 210,079
Nombre de titres	1 047 126,013

* il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période.

Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts. Le nombre de parts indiqué ci-dessus est arrondi.

Capital sur la base part capital de début de période	1 381 210,079
Résultat 2007 capitalisé	11 417,903
Régularisation du résultat 2007 capitalisé	4 413,346
Variation des différences d'estimation	19 581,245
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 774,740
Régularisation du somme non distribuable	146 389,991
Frais de négociation	-1 580,764
Capital au 31/12/2008	1 566 206,540

6- Sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2008 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuables	24 725,630
Régularisation	11 757,851
TOTAL	36 483,481

7- les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2008 34 701,761 DT contre 12 401,316 DT au 31/12/2007 et se détaillent ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes		
des actions admises à la cote	29 695,310	9 494,850
des titres OPCVM	704,700	
Revenus des obligations		
Intérêts sur BTA	4 301,751	2 906,466
TOTAL	34 701 ,761	12 401,316

8-Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 12 290,407 DT contre 3 340,871 DT au 31/12/2007 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9-Charges de gestion de placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 19 500,049 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	16 061,591	6 459,989
Rémunération du dépositaire	3 438,458	1 463,581
TOTAL	19 500,049	7 923,570

10-Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 766,489 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Redevance CMF	1 240,410	498,904
Honoraire CAC	1 424,000	
Publicité et publication	100,000	
Commissions bancaires	2,079	2,310
TOTAL	2 766,489	501,214

III / OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1-Avec le Gestionnaire du fonds**

L' UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2-Avec le Dépositaire du fonds

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP MAGHREBIA MODERE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 692 892 D et une valeur liquidative égale à 1D,354 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire : L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé ce qui suit :

Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,86% de l'actif du fonds dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001 et se rapportant à la composition du portefeuille des fonds communs de placement.

Les valeurs mobilières admises à la cote représentent à la clôture de l'exercice 56,01% de l'actif net du fonds, dépassant ainsi le taux de 50% fixé par le prospectus d'émission.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
AC 1-Portefeuille-titres		550 508,385	334 120,490
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	422 169,874	205 797,322
b-Obligation et valeurs assimilées	2	128 338,511	128 323,168
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		146 779,430	97 390,154
a-Placements monétaires		1 334,154	640,368
b-Disponibilités	3	145 445,276	96 749,786
AC 3- Créances d'exploitation			566,750
AC 4 -Autres actifs			-
TOTAL ACTIF		697 287,815	432 077,394
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	4 395,569	1 446,203
P A 2 -Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		4 395,569	1 446,203
CP 1-Capital	5	677 845,570	420 944,830
CP 2- Sommes distribuables		15 046,676	9 686,361
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			-
b-Sommes distribuables de l'exercice	6	15 046,676	9 686,361
ACTIF NET		692 892,246	430 631,191
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		697 287,815	432 077,394

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	16 328,705	5 871,229
a-Dividendes		8 990,665	1 837,200
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 338,040	4 034,029
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 1- Revenus Placements monétaires	8	4 946,654	1 651,689
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		21 275,359	7 522,918
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	8 880,892	3 394,965
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 394,467	4 127,953
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	2 090,367	210,840
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 304,100	3 917,113
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		4 742,576	5 769,248
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		15 046,676	9 686,361
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	4 742,576	5 769,248
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		2 529,290	11 635,088
Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres		4 846,802	3 621,584
Frais de négociation des titres		676,162	452,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17 004,030	18 721,597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	01/01/2008 31/12/2008	01/01/2007 31/12/2007
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	17 004,030	18 721,597
a-Résultat d'exploitation	10 304,100	3 917,113
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	2 529,290	11 635,088
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	4 846,802	3 621,584
d-Frais de négociation de titres	676,162	452,188
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transations sur le capital</u>	245 257,025	281 394,546
a-Souscriptions	287 730,082	285 372,995
Capital	262 348,328	266 088,752
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	19 470,463	13 365,874
Régularisation des sommes distribuables	5 911,291	5 918,369
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 42 473,057 -	- 3 978,449 -
Capital	- 36 505,491 -	- 3 667,980
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 5 125,546 -	- 254,884
Régularisation des sommes distribuables	- 842,020 -	- 55,585
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	262 261,055	300 116,143
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	430 631,191	130 515,048
b- en fin d'exercice	692 892,246	430 631,191
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	331 850,000	109 858,000
b- en fin d'exercice	511 873,000	331 850,000
VALEUR LIQUIDATIVE	1,354	1,298
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	4,31%	9,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2008

I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte. Assurances Maghrébia est l'unique souscripteur des parts.

1 / REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2/ PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue au moyen du logiciel IDEE-SICAV.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3/ EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4/ UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5/ PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5/1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

-Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

-Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

-Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5/2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

-Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

-La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5/3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5/4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**1-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
ADWYA	1,357	2.893	3,925.634	6.193	8,403.901	1.21%
ALKIMIA	147	49.203	7,232.860	27.260	4,007.220	0.58%
ARTES	5,420	10.592	57,409.700	8.936	48,433.120	6.99%
ATB	4,092	4.123	16,872.773	5.338	21,843.096	3.15%
ATB DS 2008	4,230	0.145	615.252	0.200	846.000	0.12%
ATB NG 2008	423	4.123	1,744.180	5.170	2,186.910	0.32%
Attijari BANK	1,500	7.416	11,123.780	13.731	20,596.500	2.97%
BH	1,462	21.639	31,636.543	23.104	33,778.048	4.87%
BT	192	89.305	17,146.493	111.248	21,359.616	3.08%
ESSOUKNA	1,200	4.547	5,456.000	4.199	5,038.800	0.73%
GIF Filter	4,620	2.796	12,916.728	2.660	12,289.200	1.77%
MONOPRIX	250	62.829	15,707.271	115.529	28,882.250	4.17%
PGH	7,758	5.950	46,160.100	6.052	46,951.416	6.78%
SFBT	4,592	11.864	54,478.588	10.594	48,647.648	7.02%
SIMPAR	1,472	24.868	36,605.885	24.493	36,053.697	5.20%
SIMPAR NG	31	26.168	811.199	24.000	744.000	0.11%
SOTUMAG	768	1.836	1,410.300	1.831	1,406.208	0.20%
TPR	1,150	4.840	5,566.000	4.728	5,437.200	0.78%
TUNINVEST	250	10.250	2,562.500	13.694	3,423.500	0.49%
UIB	2,969	12.434	36,917.070	12.726	37,783.494	5.45%
Total actions			366,298.856		388,111.824	56.01%
Titres OPCVM	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	V.L au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Sicav TRESOR	325	104.151	33,848.936	104.794	34,058.050	4.92%
Total OPCVM	325	104.151	33,848.936	104.794	34,058.050	4.92%
Total portefeuille			400,147.792		422,169.874	60.93%

2-Obligations et valeurs assimilées :

	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif Net
Emprunts d'Etat				
BTA 6,75% 07/2017	25	24,814.750	25,454.613	3.67%
BTA 7% 02/2015	50	50,856.500	53,364.993	7.70%
BTA 8,25% 07/2014	48	48,000.000	49,518.905	7.15%
TOTAL		123,671.250	128,338.511	18.52%

3- Disponibilités

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2008 à 145 445,276 DT, soit 20,99 % de l'actif net.

4-Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 4 395,571 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	2 334,952
Dépositaire	473,441
Conseil du marché financier (CMF)	63,178
CAC	1 424,000
Publication	100,000
TOTAL	4 395,571

5-Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de premier semestre 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2007

Montant	420 944,830
Nombre de titres	331 850,234

Souscriptions réalisées

Montant	262 348,328
Nombre de titres émis	209 106,523

Rachats effectués

Montant	36 505,491
Nombre de titres rachetés	29 084,194

Capital au 31-12-2008

Montant*	646 787,667
Nombre de titres	511 872,563

* il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période.

Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.

Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts. Le nombre de parts indiqué ci-dessus est arrondi.

Capital sur la base part capital de début de période	646 787,667
Résultat 2007 capitalisé	9 686,361
Régularisation du résultat 2007 capitalisé	326,695
Variation des différences d'estimation	2 529,290
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 846,802
Régularisation du somme non distribuable	14 344,917
Frais de négociation	- 676,162
Capital au 31/12/2008	677 845,570

6- Sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2008 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuables	10 304,100
Régularisations	4 742,576
TOTAL	15 046,676

7- les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2008 16 328,705 contre 5 871,229 DT au 31/12/2007 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes		
des actions admises à la cote	7 346,365	1 837,200
des titres OPCVM	1 644,300	

Revenus des obligations		
Intérêts BTA	7 338,040	4 034,029
TOTAL	16 328,705	5 871,229

8-Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 4 946,654 DT contre 1 651,689 DT au 31/12/2007 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9-Charges de gestion de placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 8 880,892 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	7 306,728	2 704,399
Rémunération du dépositaire	1 574,164	690,566
TOTAL	8 880,892	3 394,965

10-Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 090,367 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Redevance CMF	564,269	208,857
Honoraire CAC	1 424,000	
Publicité et publication	100,000	
Commissions bancaires	2,098	1,983
TOTAL	2 090,367	210,840

III / OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1/ Avec le Gestionnaire du fonds

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2/ Avec le Dépositaire du fonds

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP MAGHREBIA PRUDENCE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 801 905 D et une valeur liquidative égale à 1D,141 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que :

les obligations détenues par le fonds ont dépassé le taux maximum de 10% de l'actif net, prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif et ce, pour les obligations de ATTIJARI BANK et CIL qui représentent respectivement 12,47% et 12,69% de l'actif net du fonds au 31 Décembre 2008.

les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2008, 24,62% de l'actif du fonds dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et se rapportant à la composition du portefeuille des fonds communs de placement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
AC 1-Portefeuille-titres		605 934,775	414 927,370
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	36 677,900	47 507,358
b-Obligation et valeurs assimilées	2	569 256,875	367 420,012
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		199 776,432	98 978,683
a-Placements monétaires		1 392,930	596,545
b-Disponibilités	3	198 383,502	98 382,138
AC 3- Créances d'exploitation			1 966,178
AC 4 -Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		805 711,207	515 872,231
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	3 805,808	1 451,388
P A 2 -Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		3 805,808	1 451,388
CP 1-Capital	5	774 216,927	494 987,628
CP 2- Sommes distribuables		27 688,472	19 433,215
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			-
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	27 688,472	19 433,215
ACTIF NET		801 905,399	514 420,843
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		805 711,207	515 872,231

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	24 541,690	9 448,553
a-Dividendes		2 060,460	203,500
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 481,230	9 245,053
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 1- Revenus Placements monétaires	8	5 091,491	1 679,485
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		29 633,181	11 128,038
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	7 307,144	2 939,025
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 326,037	8 189,013
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	2 104,511	225,205
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 221,526	7 963,808
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		7 466,946	11 469,407
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		27 688,472	19 433,215
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)	-	7 466,946-	11 469,407
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-	126,808	486,060
Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	27,330	-
Frais de négociation des titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		20 067,388	8 449,868

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	01/01/2008 31/12/2008	01/01/2007 31/12/2007
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	20 067,388	8 449,868
a-Résultat d'exploitation	20 221,526	7 963,808
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	-	126,808
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	-	27,330
d-Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	267 417,168	384 402,243
a-Souscriptions	270 465,549	384 805,928
Capital	262 334,112	372 651,832
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	143,351	565,293
Régularisation des sommes distribuables	7 988,086	11 588,803
b-Rachats	- 3 048,381	- 403,685
Capital	-	2 973,921
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	0,463
Régularisation des sommes distribuables	-	73,997
VARIATION DE L'ACTIF NET	287 484,556	392 852,111
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	514 420,843	121 568,732
b- en fin d'exercice	801 905,399	514 420,843
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	466 730,000	114 736,000
b- en fin d'exercice	702 796,000	466 730,000
VALEUR LIQUIDATIVE	1,141	1,102
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	3,54%	3,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2008

I / PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte. Assurances Maghrébia est l'unique souscripteur des parts.

1/ REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2/ PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue au moyen du logiciel IDEE-SICAV.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3/ EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4/ UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5/ PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5/1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

-Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

-Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

-Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5/2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

-Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

-La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

-L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5/3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5/4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II/ Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**1-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	V.L. au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	%Actif net
Sicav TRESOR	350	103.718	36,301.400	104.794	36,677.900	4.57%
Total			36,301.400		36,677.900	4.57%

2-Obligations et valeurs assimilées :

Emprunts d'Etat	Quantité	Cours d'acquisition	Valeur Boursière	% Actif Net
BTA 6,75% 07/2017	78	77,422.020	79,418.393	9.90%
BTA 7% 02/2015	180	183,083.400	192,114.016	23.96%
BTA 8,25% 07/2014	93	93,000.000	95,942.877	11.96%
TOTAL		353,505.420	367,475.286	45.83%
Emprunts de Sociétés				
ATTIJARI BANK 2008	1000	100,000.000	100,015.014	12.47%
CIL 2008/1	1000	100,000.000	101,766.575	12.69%
TOTAL		200,000.000	201,781.589	25.16%
TOTAL		553,505.420	569,256.875	70.99%

3- Disponibilités

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2008 à 198 383,502 DT, soit 24,74 % de l'actif net.

4-Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 3 805,814 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	1751,259
Dépositaire	465,876
Conseil du marché financier (CMF)	64,679
CAC	1 424,000
Publication	100,000
TOTAL	3 805,814

5-Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de premier semestre 2008 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2007</u>	
Montant	494 987,628
Nombre de titres	466 729,965
Nombre d'actionnaires	
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	262 334,113
Nombre de titres émis	238 795,120
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	2 973,921
Nombre de titres rachetés	2 728,734
<u>Capital au 31-12-2008</u>	
Montant*	754 347,820
Nombre de titres	702 796,352

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période.

Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.

Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

Le nombre de parts indiqué ci-dessus est arrondi.

Capital sur la base part capital de début de période	754 347,820
Résultat 2007 capitalisé	19 433,215
Régularisation du résultat 2007 capitalisé	447,143
Variation des différences d'estimation	-126,808
Moins valeur réalisée	- 27,330
Régularisation du somme non distribuable	142,887
Capital au 31/12/2008	774 216,927

6- Sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 décembre 2008 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuable	20 221,526
Régularisation	7 466,946
TOTAL	27 688,472

7- les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2008 à 24 541,690 contre 9 448,553 DT au 31/12/2007 et se détaillent ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes		
des titres OPCVM	2 060,460	203,500
Revenus des obligations		
Intérêts	22 481,230	9 245,053
TOTAL	24 541,690	9 448,553

8-Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 5 091,491 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9-Charges de gestion de placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 7 307,144 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	5 813,473	2 233,980
Rémunération du dépositaire	1 493,671	705,045
TOTAL	7 307,144	2 939,025

10-Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 104,511 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rédevanc CMF	581,029	223,280
Honoraire CAC	1 424,000	
Publicité et Publication	100,000	
Commission bancaires	-0.518	1,925
TOTAL	2 104,511	225,205

III / OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1/ Avec le gestionnaire du fonds :**

L' UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,85 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2/ Avec le dépositaire du fonds :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2009 accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires Aux Comptes, BDO AFRIC AUDIT(Adnène ZGHIDI) et FINOR (Mustapha MEDHIOUB).

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre <u>2008</u>	31 Décembre <u>2007</u> (*)
Caisses et avoirs auprès des banques	5	4 488 773	2 337 130
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	223 737 076	197 009 980
Portefeuille-titres commercial	7	1 084 922	500 000
Portefeuille d'investissement	8	3 544 570	1 801 670
Valeurs Immobilisées	9	6 549 115	6 660 282
Autres actifs	10	2 049 818	2 109 865
TOTAL DES ACTIFS		241 454 274	210 418 927
PASSIFS	Notes	31 Décembre <u>2008</u>	31 Décembre <u>2007</u> (*)
Dettes envers la clientèle	11	5 354 084	7 432 668
Emprunts et dettes rattachées	12	193 393 455	165 102 929
Fournisseurs et comptes rattachés	13	10 960 879	9 465 254
Autres passifs	14	3 936 308	3 008 413
TOTAL DES PASSIFS		213 644 726	185 009 264
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		15 000 000	12 500 000
Réserves		8 277 252	9 006 649
Résultats reportés		257 864	432 926
Résultat de la période		4 274 432	3 470 088
Total des capitaux propres	15	27 809 548	25 409 663
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		241 454 274	210 418 927

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007 (*)</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	24 226 407	20 328 251
Intérêts et charges assimilées	17	(12 065 610)	(9 827 383)
Produits des placements	18	306 716	276 246
Autres produits d'exploitation		132 486	94 561
Produit net		<u>12 599 999</u>	<u>10 871 675</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	2 163 262	1 966 062
Dotations aux amortissements	20	487 695	486 409
Autres charges d'exploitation	21	1 301 640	1 233 866
Total des charges d'exploitation		<u>3 952 597</u>	<u>3 686 337</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>8 647 402</u>	<u>7 185 338</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	2 882 444	3 107 720
Dotations aux autres provisions	23	322 123	36 500
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 442 835</u>	<u>4 041 118</u>
Autres gains ordinaires	24	142 546	393 318
Autres pertes ordinaires	25	(117 204)	(138 081)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>5 468 177</u>	<u>4 296 355</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(1 193 745)	(826 267)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>4 274 432</u>	<u>3 470 088</u>

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2008</u>	<u>2007</u> (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	147 344 792	129 835 783
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(151 349 899)	(141 932 448)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(3 391 765)	(2 876 855)
Intérêts payés	30	(10 487 324)	(9 796 770)
Impôts et taxes payés	31	(2 433 470)	(2 764 995)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(312 738)	3 736 083
		<u>(20 630 404)</u>	<u>(23 799 202)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(374 262)	(1 102 951)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	72 430	429 706
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(2 789 200)	(750 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	1 154 225	310 003
		<u>(1 936 807)</u>	<u>(1 113 243)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant de la cession des actions propres		-	127 107
Dividendes et autres distributions	36	(1 874 512)	(1 507 541)
Encaissements provenant des emprunts	12	70 000 000	53 350 000
Remboursements d'emprunts	12	(43 406 634)	(27 465 143)
		<u>24 718 854</u>	<u>24 504 423</u>
Variation de trésorerie		<u>2 151 643</u>	<u>(408 021)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		2 337 130	2 745 151
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 488 773	2 337 130

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal****1-1 Présentation de la société**

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2008, à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2008, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008. En conséquence, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2008 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location étaient les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

A partir de 2008 :

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisés par la BCT, le conseil d'administration a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

L'impact de ce changement est estimé à D : 85.913 au titre de l'exercice 2008.

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ce changement de méthodes comptables, qui n'a aucune incidence sur le résultat de la société, a été appliqué de manière rétrospective pour les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008. Les chiffres correspondants à la période close le 31 décembre 2007 ont été, conséquemment, retraités en pro-forma à des fins comparatives.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4 : Changement de méthodes de présentation

4-1. Par rapport au 31 décembre 2007, et avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008 de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan.

Les actifs et les passifs sont désormais présentés au bilan par ordre décroissant de liquidité afin de fournir une information fiable et plus pertinente que celle fondée sur la distinction entre éléments courants et non courants dans la mesure où la CIL, et de par son statut d'établissement financier, ne fournit pas des biens ou services dans le cadre d'un cycle d'exploitation clairement identifiable.

En outre, les actifs figurent, désormais, au bilan pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité, en pro-forma, pour les besoins de comparaison.

4-2. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers arrêtés 31 décembre 2008 traduisent, au bilan, les changements de présentation suivants :

- ✓ Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les loyers comptabilisés d'avance étaient constatés au niveau des autres passifs courants. La portion du capital incluse dans ces loyers non courus était déduite des amortissements des biens donnés en leasing et par conséquent venait en augmentation de l'encours de leasing.

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les intérêts comptabilisés d'avance (loyers – amortissements) sont présentés en déduction des créances issues d'opérations de leasing.

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les intérêts précomptés et les commissions de placement payés d'avance sur les billets de trésorerie émis par la société figuraient à l'actif du bilan, à concurrence de la portion non courue à la date de clôture, sous l'intitulé « Charges constatées d'avance ». Corrélativement, lesdits billets de trésorerie figuraient au passif pour leur valeur de remboursement.

Au 31 décembre 2008, le passif financier correspondant aux billets de trésorerie émis figurent au bilan au coût amorti, soit la valeur de remboursement réduite des intérêts précomptés et des commissions de placement non courus

A des fins comparatives, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été, conséquemment, retraité en pro-forma.

4-3. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de présentation suivants :

- ✓ Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais,

seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les plus values sur cession d'immobilisations en leasing, correspondant aux indemnités de résiliation, ainsi que les intérêts de retard et les frais de rejet figuraient parmi « les autres produits d'exploitation ».

Au 31 décembre 2008, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Intérêts et produits assimilés de leasing ». A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma.

4-4. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état des flux de trésorerie, un changement de présentation des décaissements liés à l'acquisition des immobilisations données en leasing.

Ces décaissements figuraient, antérieurement au 1er janvier 2008, parmi les flux affectés aux activités d'investissement.

Cette présentation, corollaire de l'application de l'approche patrimoniale aux contrats de leasing, a été abandonnée suite à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location. Désormais, les décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations données en leasing, figurent parmi les flux opérationnels ou d'exploitation sous l'intitulé « Décaissements pour financement de contrats de leasing ».

L'état de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma pour les besoins de comparaison.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

NOTE 5 : Caisses et avoirs auprès des banques

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Banques	4 407 733	2 261 565
- Caisses	81 040	75 565
<u>Total</u>	<u>4 488 773</u>	<u>2 337 130</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
Créances sur contrats mis en force	240 745 127	214 670 062
Encours financiers	226 323 751	199 011 974
Impayés	15 474 283	16 550 942
Intérêts échus différés	(1 052 907)	(892 854)
Créances sur contrats en instance de mise en force	830 213	263 765

Total brut des créances leasing	241 575 340	214 933 827
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 203 855)	(6 639 324)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 871 785)	(9 210 578)
Produits réservés	(1 762 624)	(2 073 945)
Total net des créances leasing	223 737 076	197 009 980

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2007	199 275 739
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	136 007 593
- Relocations	626 570
- Transferts	2 939 398
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 063 062)
- Cessions anticipées	(7 247 478)
- Radiation des créances	(1 213 932)
- Relocations	(594 908)
- Transferts	(2 832 332)
- Remboursement du capital	(97 743 624)
<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	<u>227 153 964</u>

L'analyse des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2008</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs	
- A recevoir dans moins d'un an	102 331 013
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	146 061 886
- A recevoir dans plus de 5 ans	8 666 305
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>257 059 204</u>
- Produits financiers non acquis	

- Revenus non acquis à moins d'un an	19 387 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	18 814 607
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	810 126
	<hr/>
Total des produits financiers non acquis	39 012 599
	<hr/>
- Valeurs résiduelles	3 085 954
- Contrats suspendus ordinaires	452 984
- Contrats suspendus contentieux	4 738 208
- Contrats en instance de mise en force	830 213
	<hr/>
<u>Encours des contrats</u>	227 153 964

6.1.1 Analyse par secteur d'activité

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Bâtiment et travaux publics	26 329 817	20 953 199
Industrie	4 940 617	26 525 897
Tourisme	30 351 711	26 652 292
Commerces et services	128 082 376	88 595 070
Agriculture	37 449 443	36 549 281
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	227 153 964	199 275 739

6.1.2 Analyse par type de matériel

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Equipements	33 991 963	31 839 618
Matériel roulant	148 192 944	119 171 807
Matériel spécifique	166 708	217 635
	<hr/>	<hr/>
<u>Sous Total</u>	182 351 615	151 229 060
	<hr/>	<hr/>
Immobilier	44 802 349	48 046 679
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	227 153 964	199 275 739

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
<u>Clients ordinaires (1)</u>	7 021 657	5 990 857
	<hr/>	<hr/>
Inférieur à 1 mois	3 213 084	2 675 547
Entre 1 et 3 mois	1 995 509	1 853 750

Entre 3 et 6 mois	396 915	379 035
Entre 6 mois et 1 année	356 624	296 803
Supérieur à 1 année	696 776	5 800
Notes de débit	147 218	218 020
Intérêts de retard	215 531	561 902
Clients litigieux (2)	8 452 626	10 560 085
Total (1)+(2)	15 474 283	16 550 942

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	193 133 634	24 166 851	499 245	564 840	7 959 181	226 323 751
Impayés	1 863 792	2 840 418	115 300	205 542	9 691 855	14 716 907
Autres créances	1 792	39 354	1 644	-	714 586	757 376
Contrats en instance de mise en force	775 213	55 000	-	-	-	830 213
CREANCES LEASING	195 774 431	27 101 623	616 189	770 382	18 365 622	242 628 247
Avances reçues (*)	(1 770 699)	-	-	-	(773 902)	(2 544 601)
Dépôts de garantie (*)	(2 526 972)	(197 536)	-	-	(76 750)	(2 801 258)
ENCOURS GLOBAL	191 476 760	26 904 087	616 189	770 382	17 514 970	237 282 388
ENGAGEMENTS HORS BILAN	4 032 948	230 000	-	-	-	4 262 948
TOTAL ENGAGEMENTS	195 509 708	27 134 087	616 189	770 382	17 514 970	241 545 336
Produits réservés	-	-	(23 404)	(28 036)	(1 711 184)	(1 762 624)
Provisions sur encours financiers	-	-	(5 608)	(200 940)	(6 997 307)	(7 203 855)
Provisions sur impayés	-	-	(58 978)	(118 603)	(8 694 204)	(8 871 785)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(87 990)	(347 579)	(17 402 695)	(17 838 264)
ENGAGEMENTS NETS	195 509 708	27 134 087	528 199	422 803	112 275	223 707 072
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,26%	0,32%	7,25%	
			7,83%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2007						9,30%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			14,28%	45,12%	99,36%	
			94,37%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2007						88,06%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres commercial

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Certificats de Dépôt	500 000	500 000
- Obligations et actions cotées	624 045	-
<u>Montant brut</u>	<u>1 124 045</u>	<u>500 000</u>

A déduire :

- Provisions pour dépréciation	(39 123)	-
<u>Montant net</u>	<u>1 084 922</u>	<u>500 000</u>

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Titres de participation	823 138	823 138
- Titres immobilisés	3 071 240	1 328 340
- Dépôts et cautionnements versés	3 192	3 192
<u>Montant brut</u>	<u>3 897 570</u>	<u>2 154 670</u>

A déduire :

- Provisions pour dépréciation	(353 000)	(353 000)
<u>Montant net</u>	<u>3 544 570</u>	<u>1 801 670</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2007	1 328 340	1 328 340	-
<u>Additions de la période</u>			
- Société BOMAR	750 000	750 000	
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	400 000	400 000	
- Société Immobilière SIDI AMEUR	300 000	300 000	-
- Société KOKET	750 000	750 000	-
- Société AROMA Industries	120 000	120 000	-

- Société MINERAUX BROYES DU SUD	150 000	150 000	-
- Société FORAKEN	194 200	194 200	-
- Société G.I.I	125 000	125 000	-

Retraits de la période

- GIPA	750 000	750 000	-
- BOMAR	266 660	266 660	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	29 640	29 640	-

<u>Soldes au 31 Décembre 2008</u>	<u>3 071 240</u>	<u>3 071 240</u>	-
-----------------------------------	------------------	------------------	---

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2008 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>					
* Générale Obligataire SICAV	1	100	100	2000	-
* Compagnie Générale d'investissement	180 248	5	823 038	1998/1999/2000	72,10%
			<u>823 138</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* COS TUNISIE	4 500	10	45 000	2003	
* BOMAR	101 668	10	1 016 680	2006/2008	29,90%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	37 036	10	370 360	2 008	9,50%
* Société Immobilière SIDI AMEUR	30 000	10	300 000	2 008	30,00%
* Société KOKET	7 500	100	750 000	2 008	22,73%
* Société AROMA Industries	1 200	100	120 000	2 008	30,00%
* Société MINERAUX BROYES DU SUD	15 000	10	150 000	2 008	15,00%
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	12 500	10	125 000	2 008	3,13%
* Société FORACHEM	19 420	10	194 200	2 008	17,65%
			<u>3 071 240</u>		
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>3 071 240</u>		
<u>Total général</u>			<u>3 894 378</u>		

Note 9: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels		50 828	18 866	-	-	69 694	40 191	11 782	-	-	51 973	17 721
Total des immobilisations incorporelles		50 828	18 866	-	-	69 694	40 191	11 782	-	-	51 973	17 721
Immeubles	5,0%	7 460 554	24 845	0	0	7 485 399	1 390 324	260 558	-	-	1 650 882	5 834 517
Matériel de transport	20,0%	761 859	285 950	227 000	0	820 809	439 312	135 333	225 000	-	349 645	471 164
Equipements de bureau	10,0%	248 386	10 799	1 460	568	257 157	152 322	21 626	1 059	568	172 321	84 836
Matériel informatique	33,3%	199 843	20 173	300	1 420	218 296	147 030	32 070	300	1 420	177 380	40 916
Installations générales	10,0%	213 169	13 629	-	5 349	221 449	105 178	21 659	-	5 349	121 488	99 961
Total des immobilisations corporelles		8 883 811	355 396	228 760	7 337	9 003 110	2 234 166	471 246	226 359	7 337	2 471 716	6 531 394
TOTAUX		8 934 639	374 262	228 760	7 337	9 072 804	2 274 357	483 028	226 359	7 337	2 523 689	6 549 115

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Prêts au personnel	790 086	616 466
- Créances sur cessions d'immobilisations	573 821	603 734
- Avances et acomptes au personnel	-	1 600
- Etat, crédit de TVA	92 922	419 320
- Produits à recevoir des tiers	95 630	34 171
- Compte d'attente	11 382	523
- Charges constatées d'avance	29 681	31 046
- Autres comptes débiteurs	209 860	198 770
- Charges à répartir	19 668	14 334
- Frais d'émission des obligations	433 857	313 990
Total brut	2 256 907	2 233 954
A déduire :		
- Provisions	(207 089)	(124 089)
Montant net	2 049 818	2 109 865

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	584 208	10 001	594 209	569 874	4 667	574 541	19 668
Frais d'émission des obligations	(a)	1 967 547	281 792	2 249 339	1 653 557	161 925	1 815 482	433 857
TOTAUX		2 551 754	291 793	2 843 548	2 223 431	166 592	2 390 023	453 525

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D: 161.925 figure parmi les charges financières.

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	2 801 258	5 207 058
- Avances et acomptes reçus des clients	2 544 601	2 217 385
- Autres dépôts et cautionnements reçus	8 225	8 225
<u>Total</u>	<u>5 354 084</u>	<u>7 432 668</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Banques locales	50 411 641	40 373 388
- Banques étrangères	15 339 756	19 460 354
- Emprunts obligataires	98 990 584	74 818 797
- Billets de trésorerie	16 341 761	20 152 165
- Certificats de leasing	12 309 713	10 298 225
<u>Total</u>	<u>193 393 455</u>	<u>165 102 929</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des comptes rattachés	Fin de période		
							Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES LOCALES									
B.I.A.T (05/2001)	5 000 000	Trimestriellement (2001-2008)	714 285	-	714 286	-	-	-	-
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000
A.B.C (2007)	3 000 000	Semestriellement (2007-2009)	2 250 000	-	1 500 000	750 000	-	750 000	750 000
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000	800 000
ATTIJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 334	1 666 667	1 666 667	1 666 667
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000
Ligne d'avance			2 000 000	6 000 000	8 000 000	-	-	-	-
<u>Dettes rattachées</u>			657 472	-	-	141 061	798 533	-	798 533
<u>Charges constatées d'avance</u>			(48 369)	-	-	(21 857)	(70 226)	-	(70 226)
<u>Sous-total</u>			40 373 388	28 000 000	18 080 953	119 204	50 411 641	36 666 667	13 744 974
BANQUES ETRANGERES									
JEXIMBANK	YJ 800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	2 407 925	-	687 978	1 719 947	1 031 969	687 978	687 978
B.E.I	EUR 50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	16 848 379	-	3 387 703	13 460 676	9 947 174	3 513 502	3 513 502
<u>Dettes rattachées</u>			204 050	-	-	(44 917)	159 133	-	159 133
<u>Sous-total</u>			19 460 354	-	4 075 681	(44 917)	15 339 756	10 979 143	4 360 613
<u>Total des crédits bancaires</u>			59 833 742	28 000 000	22 156 634	74 287	65 751 397	47 645 810	18 105 587

- (a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .
- (b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .
Le financement a été consenti en dinar tunisien, débouqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
CIL 2002/2	15 000 000	Annuellement (2005-2009)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	7 200 000	-	2 400 000	4 800 000	2 400 000	2 400 000	
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000	
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000	
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000	
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000	
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000	
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-	
<u>Dettes rattachées</u>			1 618 797			1 571 787	3 190 584	3 190 584	
Total des emprunts obligataires			74 818 797	40 000 000	17 400 000	1 571 787	98 990 584	69 400 000	29 590 584
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING									
BILLETS DE TRESORERIE									
SANADETT	2 000 000	En bloc le 04/06/2008	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 04/06/2009	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 11/06/2009	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
AXIS	1 200 000	En bloc le 29/06/2009	1 200 000	-	-	1 200 000	-	1 200 000	
Billets de trésorerie à court terme			15 050 000		1 850 000	13 200 000	-	13 200 000	
<u>Dettes rattachées</u>			178 325			(70 279)	108 046	108 046	
<u>Charges constatées d'avance</u>			(276 160)			109 875	(166 285)	(166 285)	
<u>Sous-total</u>			20 152 165	-	3 850 000	39 596	16 341 761	-	16 341 761
Certificat N°1 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 24/05/2009	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000	
Certificat N°2 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/05/2009	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
Certificat N°3 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 21/09/2009	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000	
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	
Certificat N°7 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 01/12/2009	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	
<u>Dettes rattachées</u>			298 225			11 487	309 712	309 712	
<u>Sous-total</u>			10 298 225	2 000 000	-	11 487	12 309 712	5 000 000	7 309 712
Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING			30 450 390	2 000 000	3 850 000	51 083	28 651 473	5 000 000	23 651 473
TOTAL GENERAL			165 102 929	70 000 000	43 406 634	1 697 157	193 393 454	122 045 810	71 347 644

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	166 501	170 319
- Effets à payer	7 492	-
- Factures non parvenues	8 507	-
<u>Sous total</u>	<u>182 500</u>	<u>170 319</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	2 888 745	3 908 527
- Effets à payer	7 763 374	4 988 623
- Retenue de garantie	99 999	152 565
- Factures non parvenues	26 261	245 220
<u>Sous total</u>	<u>10 778 379</u>	<u>9 294 935</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>10 960 879</u>	<u>9 465 254</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Personnel, provisions pour congés payés	195 611	182 148
- Personnel, autres charges à payer	186 679	165 038
- Etat, retenues sur salaires	19 433	20 791
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	176 461	182 002
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	996	-
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	1 375	33 875
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	449 173	153 279
- Etat, autres impôts et taxes à payer	8 199	7 014
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	5 868	5 464
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	2 449	2 414
- CNSS	76 880	68 707
- CAVIS	5 953	6 749
- CNAM	4 026	1 579
- Assurance Groupe	12 709	12 319
- Autres comptes créditeurs	210 123	128 694
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	33 449	31 833
- Prestataires Recouvrement	106 652	104 130
- Prestataires Assurances	329 100	-
- Diverses Charges à payer	124 842	115 862
- Autres produits constatés d'avance	6 330	6 515
- Provisions pour risques et charges (A)	1 780 000	1 780 000

- Provisions pour divers risques		200 000	-
	<u>Total</u>	<u>3 936 308</u>	<u>3 008 413</u>

(A) Ce montant constitue une couverture contre des risques inhérents à une affaire en contentieux.

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Capital social	(A)	15 000 000	12 500 000
- Réserve légale	(B)	1 195 150	1 000 000
- Réserve extraordinaire		3 200 000	4 200 000
- Réserves pour réinvestissements		300 000	300 000
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000
- Primes d'émission		2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	832 102	756 649
- Résultats reportés		257 864	432 926
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>23 535 116</u>	<u>21 939 575</u>
Résultat de l'exercice		4 274 432	3 470 088
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>27 809 548</u>	<u>25 409 663</u>
Nombre d'actions (2)	(*)	3 000 000	3 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,425	1,157

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant égal à D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009, à raison de :

-- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.

-- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2008 à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(*) : Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2007 a été ajusté pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites en 2008.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2006	10 000 000	1 000 000	5 700 000	300 000	2 250 000	677 157	500 000	143 921	(65 188)	2 802 084	23 307 974
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 avril 2007			1 000 000			75 000		1 727 084		(2 802 084)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2006								(1 500 000)			(1 500 000)
Divers						4 492					4 492
Cession d'actions propres								61 919	65 188		127 107
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 26 avril 2007	2 500 000		(2 500 000)								-
Bénéfice net de l'exercice 2007										3 470 088	3 470 088
Solde au 31 décembre 2007	12 500 000	1 000 000	4 200 000	300 000	2 250 000	756 649	500 000	432 926	-	3 470 088	25 409 663
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 avril 2008		195 150	1 500 000			75 000		1 699 938		(3 470 088)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007								(1 875 000)			(1 875 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 26 avril 2007	2 500 000		(2 500 000)								-
Divers						453					453
Résultat net de l'exercice 2008										4 274 432	4 274 432
Solde au 31 décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	257 864	-	4 274 432	27 809 548

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Intérêts de leasing	22 857 704	18 997 567
- Intérêts de retard	838 096	867 367
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	255 181	152 222
- Autres	255 525	276 504
Total	24 206 506	20 293 660
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	211 933	268 437
Intérêts de retard antérieurs	117 680	102 511
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(229 481)	(233 460)
Intérêts de retard	(80 232)	(102 897)
Variation des produits réservés	19 901	34 591
Total des intérêts et des produits de leasing	24 226 407	20 328 251
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	192 651 992	152 313 585
. A la fin de la période	221 962 772	192 651 992

. Moyenne	(D)	207 307 382	172 482 789
- Intérêts de la période	(C)	22 857 704	18 997 567
- Taux moyen	(C) / (D)	11,03%	11,01%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Intérêts des emprunts obligataires		5 911 610	4 731 756
- Intérêts des crédits des banques locales		2 653 391	1 728 835
- Intérêts des crédits des banques étrangères		786 903	1 421 284
- Intérêts des autres opérations de financement		2 587 761	1 862 837
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		161 925	102 980
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A)	<u>12 101 590</u>	<u>9 847 692</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(52 024)	(28 030)
- Autres charges financières		16 044	7 721
<u>Total des autres charges financières</u>		<u>(35 980)</u>	<u>(20 309)</u>
<u>Total général</u>		<u>12 065 610</u>	<u>9 827 383</u>
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		162 470 589	136 585 732
. A la fin de l'exercice		189 063 957	162 470 589
. Moyenne	(B)	175 767 273	149 528 161
- Taux moyen (A) / (B)		6,89%	6,59%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Intérêts des comptes courants		13 343	13 343
- Plus values sur cession des titres immobilisés		107 925	43 343
- Dividendes		4 800	155 962
- Revenus des titres SICAV		46 239	33 529
- Autres produits financiers		134 409	30 069
<u>Total</u>		<u>306 716</u>	<u>276 246</u>

NOTE 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Salaires et complément de salaires	1 707 163	1 524 745
- Charges connexes aux salaires	85 955	104 279
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	300 206	269 698
- Autres charges sociales	69 938	67 340
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>2 163 262</u>	<u>1 966 062</u>

NOTE 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	11 782	5 494
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	471 246	476 248
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	4 667	4 667
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>487 695</u>	<u>486 409</u>

NOTE 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Achat de matières et fournitures	141 971	125 619
	<hr/>	<hr/>
<u>Total des achats</u>	<u>141 971</u>	<u>125 619</u>
- Sous-traitance générale	11 225	10 178
- Locations	42 021	57 081
- Entretiens et réparations	125 269	85 559
- Primes d'assurances	37 933	35 099
	<hr/>	<hr/>
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>216 448</u>	<u>187 917</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	112 692	102 683
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	136 276	144 473
- Publicités, publications, relations publiques	128 844	135 829
- Déplacements, missions et réceptions	41 627	39 632
- Frais postaux et de télécommunications	122 164	114 973
- Services bancaires et assimilés	156 379	139 852
	<hr/>	<hr/>
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>697 982</u>	<u>677 442</u>

- Jetons de présence	30 000	47 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>30 000</u>	<u>47 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	52 509	45 211
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	29 777	42 615
- Autres impôts et taxes	32 953	8 062
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>215 239</u>	<u>195 888</u>
<u>Total général</u>	<u>1 301 640</u>	<u>1 233 866</u>

NOTE 22 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 594 077	4 315 315
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 818 920)	(1 211 705)
- Créances radiées	2 948 127	3 481 806
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 549 420)	(3 112 792)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(265 426)	(266 418)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(25 994)	(98 486)
<u>Total</u>	<u>2 882 444</u>	<u>3 107 720</u>

NOTE 23 : Dotations aux provisions

- Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille-titres investissement	-	23 000
- Dotations aux provisions pour risques et charges	200 000	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	83 000	13 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	39 123	-
	<u>322 123</u>	<u>36 500</u>

NOTE 24 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	70 030	267 631
- Autres gains sur éléments exceptionnels	72 516	125 687
<u>Total</u>	<u>142 546</u>	<u>393 318</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1	932
- Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières	4 753	124 843
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	255	12 306
- Moins value sur cessions titres	2 503	-
- Pertes sur affaire en contentieux	109 692	-
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>117 204</u>	<u>138 081</u>

NOTE 26 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Bénéfice comptable	5 468 177	4 296 355
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 594 077	4 315 315
- Dotations aux provisions des autres actifs	83 000	13 500
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	-	23 000
- Reprises sur provisions fiscales 2004	-	4 250 234
- Reprises sur provisions fiscales 2005	4 310 839	1 037 946
- Reprises sur provisions fiscales 2006	622 340	1 894 378
- Reprises sur provisions fiscales 2007	2 622 078	-
- Provisions pour congés payés 2008/2007	195 611	182 148
- Moins value sur cession des actions SICAV	4 753	124 843
- Diverses charges non déductibles	207 647	32 813
- Dotations aux provisions pour risque divers	200 000	-
A déduire		
- Provisions fiscales 2005/2004 pour affaires en cours	3 186 917	2 858 061
- Reprises sur provisions comptables	4 368 340	4 544 497
- Provisions pour congés payés 2007/2008	182 148	171 734
- Dividendes	4 800	155 962
- Plus value actions cotés	6 541	-
	<hr/>	<hr/>
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>10 559 776</u>	<u>8 440 278</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 594 077	4 315 315
	<hr/>	<hr/>
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>5 965 699</u>	<u>4 124 963</u>

Réinvestissements exonérés

* Société Nouvelles des Accumulateurs NOUR	-	400 000
* Société de Promotion Immobilière SIDI AMEUR	150 000	150 000
* Société KOKET	-	750 000
* Société FORAKEN	-	194 200
* Société MINERAUX BROYES DU SUD	-	150 000
* BOMAR	750 000	-
* Société AROMA INDUSTRIES	-	120 000
* GII	125 000	-
* Société de Promotion Immobilière BEL AIR	600 000	-
* Société de Promotion Immobilière de Carthage	600 000	-
* Société Intermétal SA	300 000	-
* Société Techno Casa Consulting	30 000	-

Bénéfice imposable

3 410 699	2 360 763
-----------	-----------

Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)

1 193 745	826 267
-----------	---------

A imputer

- Acomptes provisionnels payés	743 640	672 176
- Retenues sur placements	931	812

Impôt à payer (Report d'impôt)

449 174	153 279
---------	---------

NOTE 27 : Encaissements reçus des clients

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 6	16 550 942	18 022 876
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 6	(15 474 283)	(16 550 942)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	-	Note 11	(2 217 385)	(1 539 463)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 11	2 544 601	2 217 385
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 11	(5 215 283)	(4 208 913)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 11	2 809 483	5 215 283
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 6	(892 854)	(617 457)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 6	1 052 907	892 854
- TVA collectée	+		18 636 517	16 210 479
- Remboursement principal	+	Note 6	97 743 624	85 744 566
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 16	24 206 506	20 293 660
- Autres produits d'exploitation	+		132 486	94 561
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(2 948 127)	(3 481 806)
- Encours financiers virées en pertes	-	Note 6	1 213 932	1 290 966
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 6	(31 661)	(212 819)

- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 6	(107 067)	(131 386)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 10	603 734	883 386
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 10	(573 821)	(603 734)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 6	2 063 062	121 665
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 6	7 247 478	6 194 622
			147 344 792	129 835 783
<u>Encaissements reçus des clients</u>				

NOTE 28 : Investissements dans les contrats de Leasing

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 13	9 294 935	3 890 745
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 13	(10 778 379)	(9 294 935)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 6	136 007 593	132 141 798
- TVA sur Investissements	+		16 793 250	15 222 465
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 14	33 875	6 250
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 14	(1 375)	(33 875)
			151 349 899	141 932 448
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>				

NOTE 29 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 10	(1 600)	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 10	-	1 600
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 13	170 319	58 720
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 13	(182 500)	(170 319)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 14	182 148	171 734
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 14	(195 611)	(182 148)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 14	165 038	155 394
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 14	(186 679)	(165 038)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 14	20 791	16 371
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 14	(19 433)	(20 791)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 14	182 002	8 326
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 14	(176 461)	(182 002)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 14	68 707	64 309
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 14	(76 880)	(68 707)

- CAVIS en début de période	+	Note 14	6 749	5 982
- CAVIS en fin de période	-	Note 14	(5 953)	(6 749)
- CNAM en début de période	+	Note 14	1 579	-
- CNAM en fin de période	-	Note 14	(4 026)	(1 579)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 14	12 319	10 984
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 14	(12 709)	(12 319)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 14	31 833	28 931
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 14	(33 449)	(31 833)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 14	115 862	130 078
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 14	(124 842)	(115 862)
- TVA, payée sur biens et services	+		194 897	158 732
- Charges de personnel	+	Note 19	2 163 262	1 966 062
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 301 640	1 233 866
- Impôts et taxes	-	Note 21	(215 239)	(195 888)
- Charges à répartir	+	Note 10	10 001	19 001
			3 391 765	2 876 855
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>				

NOTE 30 : Intérêts payés

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 10	281 792	124 883
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 12	(324 529)	(390 174)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 12	236 511	324 529
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 14	-	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 14	(996)	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 12	1 618 797	2 152 910
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 12	(3 190 584)	(1 618 797)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 12	657 472	225 928
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 12	(798 533)	(657 472)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 12	204 050	244 864
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 12	(159 133)	(204 050)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 12	178 325	198 203
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 12	(108 046)	(178 325)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 12	298 225	148 093
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 12	(309 712)	(298 225)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 17	12 065 610	9 827 383

- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 17	(161 925)	(102 980)
			<hr/>	<hr/>
<u>Intérêts payés</u>			<u>10 487 324</u>	<u>9 796 770</u>

NOTE 31 : Impôts payés

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 14	153 279	117 438
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 14	(449 173)	(153 279)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 14	7 014	6 636
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 14	(8 199)	(7 014)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 14	5 464	5 152
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 14	(5 868)	(5 464)
- TVA payée	+		1 321 969	1 779 371
- Impôts et taxes	+	Note 21	215 239	195 888
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	1 193 745	826 267
			<hr/>	<hr/>
<u>Impôts payés</u>			<u>2 433 470</u>	<u>2 764 995</u>

NOTE 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 9	18 866	15 431
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 9	355 396	1 087 520
			<hr/>	<hr/>
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>374 262</u>	<u>1 102 951</u>

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Moins-values sur Cessions d'immobilisations	-		(1)	(932)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 9	2 401	162 982

- Immobilisations mises en rebut			-	25
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	70 030	267 631
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>72 430</u>	<u>429 706</u>

NOTE 34 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 8	2 789 200	750 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>2 789 200</u>	<u>750 000</u>

NOTE 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 8	1 046 300	266 660
- Produits nets sur cessions de titres immobilisées	+	Note 18	107 925	43 343
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 154 225</u>	<u>310 003</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Dividendes	+	Note 15	1 875 000	1 500 000
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 14	2 414	14 447
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 14	(2 449)	(2 414)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 15	(453)	(4 492)
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>1 874 512</u>	<u>1 507 541</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
--	------------------------	------------------------

- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 10	(320 435)	(106 505)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 10	146 815	110 155
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 10	34 171	18 360
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 10	(95 630)	(34 171)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 10	31 046	-
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 10	(29 681)	(31 046)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 10	198 770	195 723
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 10	(209 860)	(198 770)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 10	523	24 339
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 10	(11 382)	(523)
- Placements monétaires en début de période	+	Note 7	500 000	3 938 152
- Placements monétaires en fin de période	-	Note 7	(1 124 045)	(500 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 14	(232 824)	(124 896)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 14	316 775	232 824
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 14	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 14	329 100	-
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 14	(6 515)	(15 515)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 14	6 330	6 515
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 18	198 791	232 903
- Charges nettes sur cessions de titres de placement	-	Note 25	(4 753)	(124 843)
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	72 516	125 687
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(112 450)	(12 306)
			(312 738)	3 736 083
		<u>Autres flux de trésorerie</u>		

Informations supplémentaires aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Note 38 : Ratio de solvabilité :

Les fonds propres nets de la Compagnie Internationale de Leasing dépassent 8% de son actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale.

En effet, le ratio de couverture des risques se présente ainsi :

Les fonds propres nets de base

Capital social	15 000 000
Réserves	5 195 150
Prime d'émission	2 250 000
Fonds social	832 102
Résultats reportés	257 864
Résultat 2008	4 274 432

Sous-total

27 809 548

Diminués des :

Non-valeurs nettes des amortissements

453 525

Dividendes à distribuer en 2009

2 000 000

FONDS PROPRES NETS DE BASE**25 356 023****Les fonds propres complémentaires**

Emprunt subordonné (CIL 2008)

10 000 000

FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES**10 000 000****FONDS PROPRES NETS****35 356 023**

Catégorie de l'engagement	Engagement brut	Dépôts affectés	AR	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
Engagement du bilan							
<i>Crédits à la clientèle</i>							
Opérations de leasing mobilier	193 900 229	387 532	1 429 338	13 495 036	178 588 323	100%	178 588 323
Opération de leasing immobilier	46 183 417	2 413 726	333 286	2 580 604	40 855 801	50%	20 427 901
Ajustement risques encourus							150 522
<i>Crédits accordés au personnel</i>							
Crédits au personnel destinés à l'habitat	559 531				559 531	50%	279 766
Crédits au personnel hors l'habitat	230 555				230 555	100%	230 555
Cautionnements versés	3 192				3 192	100%	3 192
Portefeuille titres	3 894 378			353 000	3 541 378	100%	3 541 378
Titres de transactions et de placement	624 045			39123	584 922	100%	584 922
Placements auprès des banques	500 000				500 000	20%	100 000
Immobilisations nettes des amortissements	6 549 115				6 549 115	100%	6 549 115
Autres actifs	920 375			207 089	713 286	100%	713 286
Liquidités	4 488 773				4 488 773	20%	897 755
Engagement hors bilan							
Opérations de leasing mobilier	3 889 050				3 889 050	100%	3 889 050
Opérations de leasing immobilier	373 898				373 898	50%	186 949
Risque encouru							216 142 712
Ratio de solvabilité							16,36%
Ratio de solvabilité de 2007							12,23%

Conclusion : Article 4 respecté.**Note 39 : Engagements hors bilan :****I- Engagements donnés**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

30.773.791 DT

Engagements sur opérations de leasing

4.262.948 DT

Total des engagements donnés**35 036 739 DT****II- Engagements reçus**

Les principaux engagements reçus concernent :

- Les hypothèques	2.459.979 DT
- Les cautions reçues	89.339.878 DT
- Les intérêts à échoir sur crédits de leasing	39.012.599 DT
- Valeurs des biens, objet de leasing	197.639.124 DT
Total des engagements reçus	328 451 580 DT

Les engagements reçus des banques non résidentes installées à l'étranger s'élèvent au 31 Décembre 2008 à 4.182.500 €.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 241.454.274 et un bénéfice net de D : 4.274.432, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

5- Observation post-conclusion :

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

Les données de 2007 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

Tunis, le 10 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

BDO AFRIC AUDIT

FINOR

Adnène ZGHIDI

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées :

Crédit à la société AGRO-SERVICES

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Il est à noter que le terrain en question a fait l'objet d'une promesse de vente pour 140.000 DT avec encaissement d'une avance de 30.000 DT portée au crédit du compte courant de la société AGRO-SERVICES. Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2008 à 214 877 DT et a été provisionné à concurrence de 105.000 DT.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2008, des intérêts pour un montant de 13.343 DT.

De notre côté, nos investigations n'ont pas révélé d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 10 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

BDO AFRIC AUDIT

FINOR

Adnène ZGHIDI

Mustapha MEDHIOUB

2009 AS 1155